



Mission régionale d'autorité environnementale

**Information sur l'absence d'avis de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale de La Réunion
sur le projet de centre de transit de déchets dangereux
STARDIS de Bois-Rouge sur la commune de Saint-André**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Réunion

Saint-Denis, le 7 novembre 2023

n°MRAe 2023APREU11

La préfecture de La Réunion a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de centre de transit de déchets dangereux STARDIS de Bois-Rouge sur la commune de Saint-André, pour qu'elle se prononce dans le délai de deux mois à compter du 5 septembre 2023, soit au plus tard le 4 novembre 2023.

L'Autorité environnementale n'a pu étudier dans les délais impartis le dossier mentionné.

En conséquence et conformément à l'article R 122-7 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale n'a formulé aucune observation concernant ce dossier. Cette absence d'observation ne signifie pas que l'avis est réputé favorable mais que l'Autorité environnementale ne s'est pas prononcée.

La présente information sera :

- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr) ;
- notifiée à l'autorité compétente ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public.

Le président de la MRAe Réunion

A blue ink signature of Didier Kruger, consisting of a stylized 'D' followed by a cursive flourish.

Didier KRUGER